



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PASSATION DE MARCHES PUBLICS

N° 03/2025

Le Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 janvier 2023, qui en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, donne délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Haut Vallespir a souhaité lancer un marché public de travaux pour l'aménagement de bureaux pour une brigade mobile ;

CONSIDERANT que ce marché public était divisé en neuf (9) lots, Lot 1 : Démolitions-Gros-Œuvres, Lot 2 : Menuiseries Extérieures Aluminium, Lot 3 : Cloison-Doublage-Faux-Plafond, Lot 4 : Menuiseries Intérieures, Lot 5 : Chape, Lot 6 : Sol Souple, Lot 7 : Peinture et Nettoyage, Lot 8 : CVC Plomberie, Lot 9 : Electricité ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation initiée par la Communauté de Communes du Haut Vallespir, Toulouges Construction pour le lot 1, Corcoy et Drop Menuiseries pour les lots 2 et 4, Technobat menuiserie pour le lot 4, Technobat Bâtiment, Causadias et ABR pour le lot 3, Les Ateliers Modernes, Boix et Fabre, Speed Renov', ABR, Siprie pour le lot 6, Les Ateliers Modernes, Peintures Guix, Causadias, Ferrer et Fils, Speed Renov, EA2, Buldu et Fils, Siprie Bâtiment, Atelier Olivier pour le lot 7, R2F et Clim Chauff Ibanez pour le lot 8 et SMART ENR pour le lot 9 ont fait parvenir, chacun en ce qui le concerne, une offre régulière ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres par la Commission MAPA, les propositions de Corcoy pour le lot 2, Causadias pour le lot 3, Drop Menuiseries pour le lot 4, Boix et Fabre pour les lots 6 et 7, R2F pour le lot 8 sont apparues économiquement les plus avantageuses pour la collectivité ;

DECIDE

Article 1^{ER} : Le lot 1 Démolition – Gros-Œuvre et le lot 9 Electricité sont déclarés sans suite pour insuffisance de concurrence. Une nouvelle consultation sera donc initiée pour ces deux lots.

Article 2 : Il sera conclu un marché public de travaux concernant l'aménagement de bureaux pour une brigade mobile avec l'entreprise CORCOY dont le siège est Can Baget-BP 15- 66150 Arles-sur- Tech, pour le lot n°2 Menuiseries extérieures aluminium.

Le montant de la dépense pour le lot précité est de 16 368,41 euros HT.

Article 3 : Il sera conclu un marché public de travaux concernant l'aménagement de bureaux pour une brigade mobile avec l'entreprise Causadias dont le siège est 8 rue du Castabonne-66400 Céret, pour le lot n°3 Cloisons- Doublages- Faux-Plafond.

Le montant de la dépense pour le lot précité est de 6 317 euros HT.

Article 4 : Il sera conclu un marché public de travaux concernant l'aménagement de bureaux pour une brigade mobile avec l'entreprise DROP Menuiseries dont le siège est 51 avenue de Belfort 66 000 Perpignan, pour le lot n°4 Menuiseries intérieures.

Le montant de la dépense pour le lot précité est de 7 256,23 euros HT.

Article 5 : Il sera conclu un marché public de travaux concernant l'aménagement de bureaux pour une brigade mobile avec l'entreprise Boix et Fabre dont le siège est 11 Cami de l'Agude 66 110 Amélie-les-Bains-Palalda, pour le lot n°6 Sol souple.

Le montant de la dépense pour le lot précité est de 4 997 euros HT.

Article 6 : Il sera conclu un marché public de travaux concernant l'aménagement de bureaux pour une brigade mobile avec l'entreprise Causadias dont le siège est 8 rue du Costabonne 66 400 Céret, pour le lot n°7 Peinture et Nettoyage.

Le montant de la dépense pour le lot précité est de 5 747,25 euros HT.

Article 7 : Il sera conclu un marché public de travaux concernant l'aménagement de bureaux pour une brigade mobile avec l'entreprise R2F dont le siège est 31 rue Joseph Coste – 66110 Amélie-les-Bains-Palalda, pour le lot n°8 CVC Plomberie.

Le montant de la dépense pour le lot précité est de 13 941 euros HT.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Arles sur Tech, le 21 JAN. 2025

Le Président



Claude FERRER